

L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 16 décembre 2015

Vigilance

Depuis cet été, l'Association du Camp de César a été invitée à participer aux travaux du Conseil de développement de la région d'Angers. C'est une reconnaissance importante accordée à notre association, active depuis 22 ans pour la protection du site et de l'environnement entre Loire et Maine. Le Conseil de développement intervient pour faire valoir ses analyses et ses propositions. Notamment sur tout ce qui concerne les questions liées de près ou de loin au projet (largement repoussé et renvoyé aux calendes grecques) de rocade sud. Cette Assemblée réunit 110 citoyens qui représentent des organisations économiques, sociales, syndicales, familiales, sportives, culturelles... d'Angers et de sa région. Ensemble, ils débattent et donnent leurs opinions sur des sujets relatifs à l'avenir du territoire et de la population (emploi, logement, transports, économie d'énergie, santé, etc.) qui leur sont soumis, pour avis, par les élus. Le Conseil de développement peut également travailler sur des sujets qu'il aura lui-même choisis.

Notre Association participe également aux travaux du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale SCOT et du Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire PLUI. Vous en saurez plus dans ce nouveau numéro de votre Echangeur. Rappelons que notre Association, par la voix de son conseil d'administration, a voté l'an dernier à l'unanimité le principe d'abandonner le recours qu'elle avait déposé en avril 2012 contre l'approbation du SCOT du Pays Loire Angers. En échange, Christophe Béchu, président d'Angers Loire métropole, s'est engagé à ne pas inscrire d'emplacement réservé pour la rocade sud dans le futur SCOT dont l'horizon est 2035 – 2040.

Cet engagement est pour l'instant tenu.

Joseph Leroyer
Président du Camp de César

INVITATION

Le 6 février 2016, à l'issue de l'assemblée générale du Camp de César, le public est invité à suivre une conférence à partir de 16 h 30 à la salle polyvalente du Cesame (entrée rue de Bel Air) à Sainte Gemmes-sur-Loire. Ouvert à tous. Entrée gratuite

Le thème sera : ***Le réchauffement climatique en Anjou***
Par Mathieu DAUPHIN de Météo-France d'Angers.

www.campdecesar.org

E-mail : camp-de-cesar@orange.fr Tel : 06 83 82 86 81
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR
pour la protection de l'environnement

Le SCOT du Pays Loire Angers

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sert de cadre de référence pour l'organisation de l'espace et de l'urbanisme, de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement commercial, de l'environnement.... Il assure la cohérence des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi, ex POS), des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), des Plans de Déplacements Urbains (PDU).

Le SCOT du Pays Loire Angers contient 3 documents. Le premier est un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale. Le second document est le **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** qui a fixé les objectifs politiques. Le débat sur le PADD a eu lieu et il a défini les grandes options pour le développement et l'aménagement du Pays Loire Angers.

La 3^{ème} partie du SCOT est le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui est opposable au PLUi, au PLH, au PDU ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement. Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels et agricoles. Le 8 octobre, il a fait l'objet d'une réunion publique aux associations (Sauvegarde de l'Anjou, Approvam, Camp de César). La rocade sud n'apparaît pas dans les écritures actuelles du SCOT.

Comme elle l'avait demandé au président d'Angers Loire métropole, l'association du Camp de César a été informée des évolutions du SCOT.

Calendrier du SCOT

Arrêt de projet + Bilan de la concertation lors du Comité syndical du 8 février 2016

Année 2016 : consultation des personnes publiques associées, enquêtes publiques

Décembre 2016 : approbation du SCOT

Le Plan Local d'Urbanisme intracommunautaire (PLUi)

L'association du Camp de César participe aux réunions préparatoires du PLUi et a également demandé à être informée de ses évolutions. Elle reste vigilante. La suppression de toute référence à la rocade sud doit se traduire aussi dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire.

Le fuseau qui était réservé au passage d'une rocade sud a été enlevé et remis à la disposition des horticulteurs. Mais ceux-ci ne peuvent pas y réaliser des infrastructures lourdes. Si la rocade sud devait se révéler utile, le soin d'en décider serait laissé à la génération suivante (au plus tôt vers 2030). La contradiction est grande entre le fait de redonner le droit des sols en abandonnant le fuseau et celui de dire qu'on garde la possibilité de faire la rocade à long terme.

Logiquement, le barreau sud, sur l'emplacement du Chemin des Trois Paroisses actuel, entre le carrefour Mignon et la route du Hutreau, devrait être inscrit dans ce PLUi. Il faut donc être très vigilant. L'association du Camp de César comprend que des aménagements mineurs garantissant la sécurité des riverains d'abord, des utilisateurs ensuite puissent y être apportés. Mais une infrastructure d'envergure dans ce secteur n'apporterait pas de solutions aux difficultés que peut rencontrer la circulation au sud d'Angers et sur Les Ponts-de-Cé. De plus, elle rapprocherait la circulation du centre-ville et inciterait les automobilistes à gagner le centre directement sans prendre le tramway.

Un premier tracé a été évoqué lors d'une réunion de travail du PLUi. Le barreau qui serait une « 1 fois 1 voie » partirait au début de la rue David d'Angers au niveau du garage Ford. Il contournerait la Clinique de l'Anjou, passerait par la partie « fermes » du château d'Orgemont et se terminerai au niveau du garage Angers Sud Automobiles. Le chemin des Trois Paroisses serait conservé en son état pour la circulation douce (exploitations agricoles, jardins familiaux).

Le Camp de César a demandé la destination réservée aux secteurs urbanisés situés entre La Roseraie et le Hutreau. Il a été répondu qu'ils conserveraient leur caractère constructible. Concernant les paysages, *« il y a un besoin fort de créer une rupture entre la Roseraie et les sites naturels dont le parc du Hutreau et le site historique du Camp de César. Il existe sur ce site un fort potentiel paysager »*.

Calendrier prévisionnel du PLUi:

Décembre 2015 : arrêt du projet

Printemps 2016 : enquête publique

Janvier ou février 2017 : approbation

Les questions en suspens

1. La création d'une Zone Agricole Protégée

Une Zone Agricole Protégée préserve les espaces agricoles proches des villes. Elle serait précieuse pour protéger le secteur horticole et maraîcher de Sainte Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé. La ZAP exclurait la réalisation d'une route et de l'urbanisation autour.

L'association du Camp de César se félicite de cet intérêt pour le développement de la zone horticole et maraîchère. Il y a plus de 4 ans, elle avait été la première à demander à la municipalité de Sainte Gemmes-sur-Loire de prendre en compte cette opportunité de protection de la zone horticole et d'en lancer l'élaboration.

Le 8 octobre, lors de la réunion de présentation du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCOT, il a été rappelé que l'initiative de création de la ZAP doit maintenant venir des professionnels du secteur. Un groupe d'horticulteurs s'est créé sur Sainte Gemmes-sur-Loire pour poursuivre l'étude. Angers Loire Métropole leur a fait savoir qu'elle les accompagnerait dans ce processus.

La limite nord de la ZAP a été fixée au chemin du Hutreau, moins les maisons qui se trouvent le long de cette voie. Elle ne prend pas en compte la partie située au nord du chemin du Hutreau. L'association du Camp de César aimerait savoir ce que vont devenir les entreprises (Minier, Camus...). Un secteur réservé à de l'activité tertiaire ou de l'habitat ?

2. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

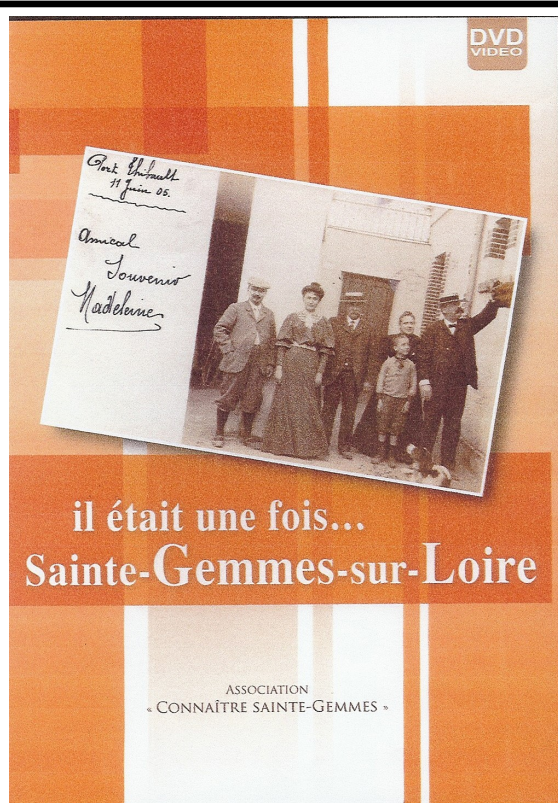
Le Plan de Déplacements Urbains sera intégré dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunaire. Il a été approuvé par le conseil communautaire du 17 mars 2005. Il aurait dû être révisé en 2010, ce qui n'a pas été fait. Il y a d'autant plus urgence à le revoir – et le président d'Angers Loire métropole en convient – qu'il reposait sur le principe *« que les villes doivent être cernées par un anneau complet de roades »*. Ce qui n'est plus le cas depuis l'abandon du projet de rocade sud.

3. La libération des terres ?

La SAFER avait passé, il y a quelques années, un accord avec le Conseil départemental, puis Angers Loire métropole pour préempter des terrains sur Sainte Gemmes-sur-Loire. Il s'agissait de constituer une réserve foncière en cas de construction de la rocade sud. Une trentaine d'hectares sont concernés. La plupart des terrains sont loués.

Sur l'emplacement réservé pour la rocade sud, il n'est plus possible d'investir en dur (construction de serres...).

Mais la remise à l'étude d'un projet de rocade sud est reportée dans des délais lointains. L'association du Camp de César demande la libération de ses terres pour les remettre dans le circuit de la vente normale. Ainsi les horticulteurs et maraîchers locaux, mais aussi français, voire étrangers pourraient continuer à investir et construire sur ces terrains.



Vous souhaitez remonter le temps pour retrouver le visage de Sainte Gemmes au siècle passé ?
Cheminez à travers les cartes postales anciennes réunies dans ce DVD.

Un livret commente une sélection de ces cartes.

En vente au prix de 12,50 €

Contact : joelle.naudais@orange.fr

Si vous n'êtes pas adhérent

La poursuite de notre combat contre la rocade sud a un coût. Pour être plus forts, soyons encore plus nombreux.

ASSOCIATION du CAMP de CESAR

Chemin de la Chauvelaie, 49130 Sainte Gemmes-sur-Loire

Nom/
Pré-
nom.....

Adresse.....

Tél.....

Email.....

Souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César.

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2016 : 12 € par adhérent.